

14-20 SEPTEMBRE 2026



CHALLENGE DE LA MOBILITÉ

Au travail on s'y rend autrement !

MODE D'EMPLOI SALARIÉ.E.S



Organisé par



En partenariat avec



Ce challenge vise à **promouvoir les modes de transport alternatifs à la voiture individuelle**, tels que la marche, le vélo, les transports en commun, le covoiturage et le télétravail, auprès des actifs de Bourgogne-Franche-Comté pour leurs trajets domicile-travail. L'objectif est d'**encourager des changements durables de comportement en valorisant les bonnes pratiques** en matière de mobilité, que ce soit de la part des salarié·es ou des établissements qui facilitent ces usages. Il s'agit d'un défi entre établissements : **plus vous êtes nombreux à participer, plus votre établissement a de chances de remporter les prix !**

En effet, un fort taux de participation peut inciter davantage de personnes à essayer des modes de transport alternatifs, rendant l'expérience plus conviviale et motivante pour tous. **Tout le monde est encouragé à participer, même celles et ceux qui utilisent déjà des modes de transport alternatifs au quotidien.** En vous inscrivant à l'avance, vous facilitez le travail de mobilisation de votre référent·e, qui peut ainsi mieux suivre les progrès de votre établissement.



1

JE M'INSCRIS... QUELLES SONT LES ÉTAPES ?

1. Je m'assure que mon **établissement est inscrit**.
2. Je sollicite la personne qui a inscrit mon établissement, le ou la référent·e, pour qu'elle me transmette le « **code établissement** », si ce n'est pas déjà fait.
3. À l'aide de ce code, je me rends sur challengemobilite-bfc.ademe.fr
 - > Rubrique Accueil / « Démarrer mon inscription » / Je suis un·e salarié·e, et je rentre mon code établissement
 - > Rubrique Salarié·e·s / Enregistrer ma participation, et je rentre mon code établissement
4. Je rentre ensuite **mes coordonnées** dans le formulaire : Nom / Prénom / E-mail ainsi que mon service/pôle/site (pour challenger mes collègues !)
5. **Ça y est, mon inscription est validée !**

2

CE QUE JE DOIS SAVOIR... LE CHALLENGE PAR ÉTAPE !

AVANT LE CHALLENGE

- **Je m'assure que mon établissement est inscrit !**
- **Je repère mon ou ma référent·e !** Dans chaque établissement, un ou une référent·e est chargé·e de diffuser l'information liée au challenge et de récolter les résultats des salarié·e·s participants. Nous vous invitons à le ou la contacter pour connaître les modalités de participation propres à votre établissement.
- **Mon établissement n'est pas inscrit !** Nous vous invitons à en parler autour de vous : la direction, les ressources humaines, le service qualité-sécurité-environnement, ou encore un·e référent·e mobilité s'il ou elle existe. Si personne ne veut assurer le rôle de référent·e, vous pouvez vous proposer pour le devenir !
- **Un code pour s'inscrire !** La personne qui a inscrit l'établissement reçoit un « code établissement » qu'elle doit transférer à l'ensemble des membres de sa structure. À l'aide de ce code, je peux alors me rendre sur la plateforme web et m'inscrire au challenge, au plus tard avant le 02 octobre 2026, 23h59. Lors de mon inscription, je peux me porter volontaire pour devenir **ambassadeur·rice**, ce qui signifie que je m'engage à aider mon ou ma référent·e à promouvoir le Challenge auprès de mes collègues.
- **On se challenge, on se mobilise tous ensemble !** Le challenge se veut avant tout convivial, laissez parler votre imagination et proposez à votre référent·e d'organiser un moment divertissant et mobilisateur avec tous les participant·es : petit-déjeuner d'accueil des participant·es, balade en vélo, animations...

PENDANT LE CHALLENGE DU 14 AU 20 SEPTEMBRE 2026

- **Je m'organise pour venir au travail autrement que seul-e dans ma voiture :** marche, vélo, transport en commun, covoiturage, etc.
À chacun sa solution !
- **Je mobilise mes collègues !** Je participe à faire vivre ce challenge collectif au sein de mon entreprise.
- **J'organise des challenges internes !** Entre services, ou entre différents sites, challengez vos collègues !

APRÈS LE CHALLENGE

- **Je saisis mes trajets en ligne !** À l'aide du « code établissement » transmis au préalable par mon ou ma référent-e, je retourne sur la plateforme à la fin du challenge pour confirmer ma participation en saisissant mes trajets domicile-travail, avant le 02 octobre 2026.
- **Si je ne me suis pas inscrit-e avant le début du challenge ?**
Je renseigne directement mes coordonnées et mon trajet à la fin du challenge.
- **Si je n'ai pas accès à internet ?** J'utilise les bulletins de participation que mon ou ma référent-e aura mis à disposition et lui remets directement ou le dépose dans l'emplacement prévu à cet effet.
- **Je joue dans quelle catégorie ?**
Entre mi-novembre et le 15 décembre 2026, une cérémonie est organisée sur votre intercommunalité pour la remise des prix aux établissements gagnants dans les catégories suivantes :



Métropoles et communautés urbaines :

- De 1 à 9 salariés
- De 10 à 49 salariés
- De 50 à 249 salariés
- De 250 à 999 salariés
- Plus de 1000 salariés

Communautés d'agglomération :

- De 1 à 9 salariés
- De 10 à 49 salariés
- De 50 à 249 salariés
- Plus de 250 salariés

Communautés de communes :

- De 1 à 9 salariés
- De 10 à 49 salariés
- Plus de 50 salariés



En amont, mi-novembre, une **cérémonie est organisée au niveau régional** pour une remise de prix aux établissements lauréats de Bourgogne-Franche-Comté dans les catégories suivantes :

- **prix « vélo »**
- **prix « transports co' »**
- **prix « covoiturage »**
- **prix « coup de cœur »**

Pour en savoir plus, consultez le règlement du challenge sur : challengemobilite-bfc.ademe.fr



**PARTI-
CIPEZ !**

COMMENT S'INSCRIRE ET PARTICIPER ?

Rendez-vous sur le site dédié au Challenge de la Mobilité Bourgogne-Franche-Comté !

challengemobilite-bfc.ademe.fr

Inscriptions, suivi des actualités du challenge, accès au kit de communication et supports de mobilisation, tout se passe en ligne !

Territoires, employeurs, salarié·es, pour vous inscrire laissez-vous guider sur notre site internet ou contactez l'équipe d'animation : animation@challengemobilite-bfc.fr

